

10 - Vie des Quartiers - Partenariat avec l'Association AGIR Solidarité Franche-Comté - Convention «Fonds de Participation des Habitants»

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : L'Association AGIR Solidarité Franche-Comté est impliquée depuis 2012 dans la dynamique de la Maison de Quartier Grette-Butte et au-delà du quartier sur des actions d'alphabétisation et de solidarité locale ou internationale. A ce titre elle dispose de locaux au 31 bis rue du Général Brulard par voie de convention annuelle.

De plus, l'Association AGIR Solidarité Franche-Comté, qui a pris le relais de l'association AGIR ABCD dont l'engagement et la rigueur sont reconnus unanimement, participe à la mise en œuvre du dispositif du Fonds de Participation des Habitants sur le territoire bisontin.

Le Fonds de Participation des Habitants est un dispositif co-financé par l'Etat et la Ville de Besançon dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Il permet à un groupe d'habitants constitué ou non en association de réaliser des micro projets d'intérêt collectif.

Il tend à :

- favoriser les prises d'initiatives d'habitants par une aide financière souple et rapide,
- promouvoir et valoriser les capacités individuelles et collectives à s'organiser, à participer à la dynamique du quartier et à agir dans l'intérêt commun.

Ces micro projets peuvent être des manifestations culturelles, sportives, des temps de convivialité, des sorties, événements festifs... De manière générale, ils constituent un gisement de potentiel citoyen qu'il convient de repérer et d'accompagner.

Ce dispositif est géré en étroite collaboration avec les structures d'animation de quartier, les Conseils Consultatifs d'Habitants ainsi que le Centre 1901.

Depuis avril 2012, les demandes ont été limitées à quatre et font apparaître un solde de 4 570 € auquel vient s'ajouter une subvention supplémentaire de 1 000 € votée au Conseil Municipal du 26 mars dernier, au titre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013.

Propositions

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser M. le Maire à signer la convention de gestion du FPH avec l'association AGIR Solidarité Franche-Comté (convention ci-jointe),
- à décider de maintenir le solde de 5 570 € au titre de la gestion du Fonds de Participation des Habitants à l'association AGIR Solidarité Franche-Comté jusqu'au 30 juin 2014, date de renouvellement de la convention.

«M. Philippe GONON : Ce dossier m'a amené à me poser cinq questions que je voudrais évoquer brièvement si vous le permettez. La première question c'est : n'avons-nous pas parmi les élus et les fonctionnaires municipaux de cette ville quelques personnes susceptibles de gérer ce fabuleux budget de 5 570 € par an ? Fallait-il sous-traiter à une association dont je ne doute pas une seule seconde du sérieux et de la compétence mais qui, aux dires de l'Est Républicain du 5 juin 2012, ne compte que 22 membres sur Besançon et qui, je cite le journaliste, «cherche des bénévoles pour permettre à ceux déjà en place de souffler un peu». J'ai relevé au total 13 domaines d'intervention, ce qui est énorme, dont l'aide à l'alphabétisation, l'aide au permis de conduire, l'aide à la création d'entreprises, l'aide à la mémoire des seniors, etc. et l'aide à l'emploi. Sur ce point-là, cette association se présente et c'est ma deuxième question comme un partenaire de la Mission Locale et je voulais savoir si ce partenariat ne risquait pas de mettre en difficultés cette association car nous ne savons toujours pas si les difficultés avec la Mission

Locale sont réglées à ce jour et si ses difficultés ne risquent pas de mettre en péril les finances de cette association.

Troisième question : est-il vraiment nécessaire de mettre en place une telle usine à gaz pour gérer d'après les chiffres qui nous sont donnés dans le rapport 4 dossiers en 2012 ? J'apprécie beaucoup ce comité Théodule avec un représentant de l'Etat, un représentant de la Ville, un représentant de l'Association, un représentant des conseils de quartier... je ne sais plus la liste, j'en ai trouvé beaucoup, et je le répète pour 4 dossiers ! Est-il vraiment nécessaire de monter une telle structure complexe ? J'ai trouvé que c'était la marque du génie simplificateur français qui tend à rendre compliqué ce que l'on peut faire simplement.

Quatrième question : bien entendu l'Association va prélever sa dîme. Dans le texte de la convention elle prend 10 % sur le montant total des budgets affectés. Ces 10 % sont prélevés sur les sommes versées aux bénéficiaires, alors que la plus-value apportée par cette association me semble extrêmement faible, d'autant que c'est le comité Théodule, ce conseil je ne sais plus comment il s'appelle, qui va effectivement après instruction, décider de ces aides.

Cinquième et dernière question : nous n'avons pas dans le dossier d'exemples précis de l'utilisation de ce fonds et j'aurais souhaité vous poser une question simple, est-ce que vous pourriez par exemple sur les 4 dossiers qui ont été subventionnés en 2012 nous donner des exemples précis des sommes affectées, quels en ont été les bénéficiaires et nous dire si les résultats ont été positifs ou pas.

M. LE MAIRE : J'ai bien compris qu'actuellement il y a une certaine défiance vis-à-vis de beaucoup d'associations, je pense qu'elles apprécieront. D'abord quand vous dites 22, c'est beaucoup plus que cela et l'intérêt Monsieur GONON, c'est précisément que ce ne soit pas la Mairie qui gère, mais une Association, ça nous donne du recul et puis cela donne beaucoup plus de liberté ; faute de quoi vous ne manquerez pas de dire que les associations sont sous la coupe de la Ville. De toute façon le discours est variable, si c'est nous qui gérons directement les associations elles sont sous notre coupe et si on fait gérer par une autre association ce n'est pas mieux ! L'Association Agir Solidarité Franche-Comté a quand même fait un super travail ici en Franche-Comté et je pense que ses membres seront certainement très heureux de vos analyses, ils apprécieront certainement, mais il ne faut pas voir le mal partout. Et le fait qu'il s'agisse de petites sommes ne veut pas dire que les actions ne sont pas importantes, on ne mesure pas l'importance de l'action à l'importance de la somme attribuée. Je crois qu'ils font un bon travail, on leur demande de gérer cela mais ils interviennent aussi dans d'autres domaines. En ce qui concerne la Mission Locale, la Présidente vous répondra si elle le souhaite mais sous-entendre que si la Mission Locale est en difficulté cela pourrait mettre en péril cette association, Monsieur GONON, ne les faites pas trop grosses les ficelles !

M. Abdel GHEZALI : Vous savez très bien qu'à la Ville on doit décider cela en délibération au Conseil Municipal, et pour des petites sommes comme vous dites qui sont quand même essentielles parce que c'est un des leviers, ce n'est pas le seul, cela permet à l'Association de faire le chèque à ce groupe ou à ces associations dans les 48 heures donc c'est de la réactivité. Le fait de passer par une association permet à des projets de se réaliser très rapidement, c'est-à-dire qu'entre le moment où on reçoit le groupe parce que cela peut être une association, un groupe de jeunes ou de moins jeunes, de familles qui ne sont pas en association mais qui ont un projet, le chèque peut être fait dans les 48 heures. Concernant «Agir ABCD», le lien avec la Mission Locale, on l'a bien compris. Simplement je vous rappellerai qu'«Agir ABCD» est une association Loi 1901, indépendante donc il n'y a aucune difficulté en lien avec la Mission Locale. Le comité Théodule évidemment qu'il y a des membres, c'est peut-être un comité Théodule pour vous mais ce sont des choses qui se font. Je suis élu Adjoint par rapport à ce comité Théodule, on se réunit très rapidement en fonction de la demande. Pour vous donner un exemple concret : une association qui s'appelle «l'Association des Femmes des 408» a le projet d'aller en Belgique visiter le Parlement Européen et d'autres choses. Eh bien ça leur a permis parce que la vie sociale ce n'est pas simplement ce fonds de participation des habitants, de venir compléter leur budget et concrétiser ce projet. Ce sont des choses qui sont simples, ça paraît pour vous une usine à gaz mais c'est tout sauf une usine à gaz et cela permet d'intervenir sur des petits projets qui participent à la vie sociale.

M. LE MAIRE : Bien, que ceux qui sont contre ce dossier lèvent la main. Qui s'abstient ?
2 abstentions. Ce rapport est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2013.